

LES BRÉSEUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



3.2.B. RÈGLEMENT – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ELEMENTS BATIS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	Élaboration du P.L.U. prescrite le :	15/09/2021
	P.L.U. Arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	06/05/2024
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme



RECENSEMENT PATRIMONIAL ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DEMANDE.....	4
MÉTHODOLOGIE - L'INVENTAIRE PATRIMONIAL ET LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES	5
LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS INVENTORIÉES.....	6
CADASTRE NAPOLÉONNIEN DE LA COMMUNE DES BRÉSEUX	8
LIRE LE PATRIMOINE ANCIEN	9
L'ÉGLISE SAINT-MICHEL	10
PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES - CONSTRUCTIONS REPÉRÉES.....	11
Aspect général et volumétrie	
Aspect des façades	
Aspect des ouvertures	
Aspect des toitures	
PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES - CONSTRUCTIONS REPÉRÉES	15
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.....	22
Le choix des couleurs	
Le bardage bois	
Les enduits à la chaux	
L'entretien des éléments en pierre	
L'isolation thermique	
GLOSSAIRE	25

CONTEXTE DE LA DEMANDE

La commune des Bréseux se situe à environ 750 mètres d'altitude. Les premiers habitants se sont installés sur le versant Sud d'un coteau, qui offrait une exposition favorable à l'ensoleillement et les mettaient à l'abri du vent du Nord. Faisant face à la RD437 reliant Maîche à Saint-Hippolyte, la commune s'apparente encore aujourd'hui à un village-rue : la majorité des constructions est alignée le long de la rue principale qui longe le coteau.

Du fait notamment d'une situation géographique particulière, la commune se situe à proximité de plusieurs sites ou éléments paysagers d'exceptions : falaises calcaires et belvédère sur la vallée du Dessoubre, grotte de l'Hermitage, cascade de Walory et «Château du diable».

Mais Les Bréseux possède également un nombre important de constructions relativement bien conservées qui témoignent de l'histoire de la commune : fermes, église, presbytère, école publique,...

La commune dispose actuellement d'une carte communale. Elle a initié en 2021 l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) afin de mieux cadrer son développement. Le PLU offre notamment la possibilité d'intervenir réglementairement sur la préservation des caractéristiques architecturales historiques et/ou patrimoniales de la commune. Sur les conseils de la DDT du Doubs, elle a sollicité le CAUE du Doubs afin de réaliser un inventaire du patrimoine architectural et de formuler des prescriptions architecturales permettant sa préservation.



Les Bréseux depuis la RD437

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE : REPÉRER LES CONSTRUCTIONS EMBLÉMATIQUES ET GUIDER LES PÉTITIONNAIRES

La liste des éléments repérés à préserver n'est pas arbitraire. Le code de l'urbanisme précise que seuls les motifs d'ordre culturel, historique ou architectural peuvent justifier le classement d'une construction (article L.151-19 du code de l'urbanisme¹).

L'étude réalisée par le CAUE s'appuie sur les dispositions du code de l'urbanisme. Elle répertorie les constructions les plus emblématiques du territoire communal pour :

- Disposer d'une connaissance du patrimoine local,
- Faciliter la prise de décision et justifier les avis rendus lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Guider les futurs pétitionnaires dans leurs travaux de construction, de rénovation ou d'extension.

Avec pour objectif le maintien des éléments architecturaux qui offrent une trace des pratiques sociales et architecturales héritées du passé, le présent document participe au règlement du PLU de la commune des Bréseux. Les prescriptions rédigées sont opposables aux tiers. Elles peuvent ainsi dépasser le statut de simple recommandation.

1 - Article L.151-19 du Code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. »

MÉTHODOLOGIE - L'INVENTAIRE PATRIMONIAL

L'objectif de l'étude est de d'identifier les constructions qui constituent le patrimoine local, et d'émettre les prescriptions qui garantiront à la fois le respect de celui-ci et la possibilité qu'il évolue pour perdurer dans le temps. Cet inventaire s'appuie sur plusieurs visites de terrain dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune des Bréseux. Il a fait l'objet de validations successives de la part de la commune, pour une approche de détail.

La commune des Bréseux, comme la plupart des communes du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger (PNRDH), témoigne d'une **présence encore marquée de constructions à forte valeur patrimoniale**, déjà présentes au début du XIX^{ème} siècle (voir cadastre napoléonien page 8). Constitué majoritairement d'anciennes fermes, ce patrimoine historique et architectural se situe plus particulièrement dans le centre du village, le long de la rue principale - et dans les écarts (Le Bourbet, Les Chansons, Mont Janson...).

Les constructions patrimoniales repérées le sont fréquemment parce qu'elles nous donnent à voir des façons de bâtir, l'usage de matériaux locaux, des choix de volumétries, d'ouvertures, d'implantation ou d'organisation qui ont été faits pour s'adapter au territoire au cours du temps. Bien que l'usage et l'aspect de certaines d'entre elles aient évolué^{es}, elles conservent les caractéristiques des constructions traditionnelles du lieu, ce qui leur confère une **valeur historique et patrimoniale** : toits à deux pans, demi-croupes*, tuyés, levées de granges*, lambrechures*... C'est en particulier le cas des fermes, qui abritent encore parfois le logement et les dépendances agricoles.

Adaptées au site et au climat, ces architectures nous transmettent aujourd'hui des traces d'une histoire et d'une culture locales. La forme des constructions, celle des toitures, l'ordonnancement des façades... ont un impact important sur ce qui est donné à voir, en particulier lors de la traversée de ce village-rue. Elles prennent en outre une place importante dans la constitution d'un paysage local, ouvert et vallonné. Les éléments architecturaux méritent d'être pris en considération.

MÉTHODOLOGIE - LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

« *L'architecture est le témoin incorruptible de l'histoire* » - Octavio Paz (artiste, diplomate, écrivain et poète mexicain).

La notion de patrimoine n'est pas figée, elle n'est pas uniquement liée à l'ancienneté des édifices, mais prend également en compte leur valeur culturelle ou architecturale. Il s'agit d'éléments passés transmis aux générations futures : certains sont réalisés aujourd'hui et seront considérés comme patrimoniaux demain.

En matière de patrimoine bâti, on peut différencier :

- Le patrimoine classé « monument historique », qui dispose d'un statut juridique particulier du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural à l'échelle régionale ou nationale,
- Le patrimoine construit « ordinaire », qui regroupe la majeure partie des constructions anciennes (habitations, bâtiments publics...),
- Le petit patrimoine, qui correspond davantage à de petits éléments ou édifices*, parmi lesquels on trouve des calvaires, fontaines, lavoirs, murs en pierre sèche...

La commune des Bréseux est couverte par un périmètre de 500 mètres autour de l'église classée au titre des Monuments Historiques du fait de la présence de vitraux réalisés vers 1950 dans le contexte de renouveau de l'Art sacré. Ce périmètre englobe une vingtaine de constructions. Dans ce périmètre, l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis, simple ou conforme selon le « principe de covisibilité ».

Les deux dernières catégories n'ont généralement aucune protection particulière. Pour autant, il y a un intérêt à assurer leur préservation en tant que patrimoine « ordinaire » local.

Les règles qui suivent se limitent à des principes simples, qui doivent garantir le respect des éléments fondamentaux qui fondent et permettent de préserver la valeur patrimoniale des constructions existantes. L'objectif est de pérenniser la valeur du patrimoine, sans fixer des contraintes excessives encourageant son abandon.

LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS INVENTORIÉES - OUEST DU VILLAGE

LÉGENDE

01 Identifiant

★ Monument historique (MH)

○ Périmètre de protection MH

★ Constructions avant 1811

★ Construction après 1811



LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS INVENTORIÉES - CENTRE DU VILLAGE



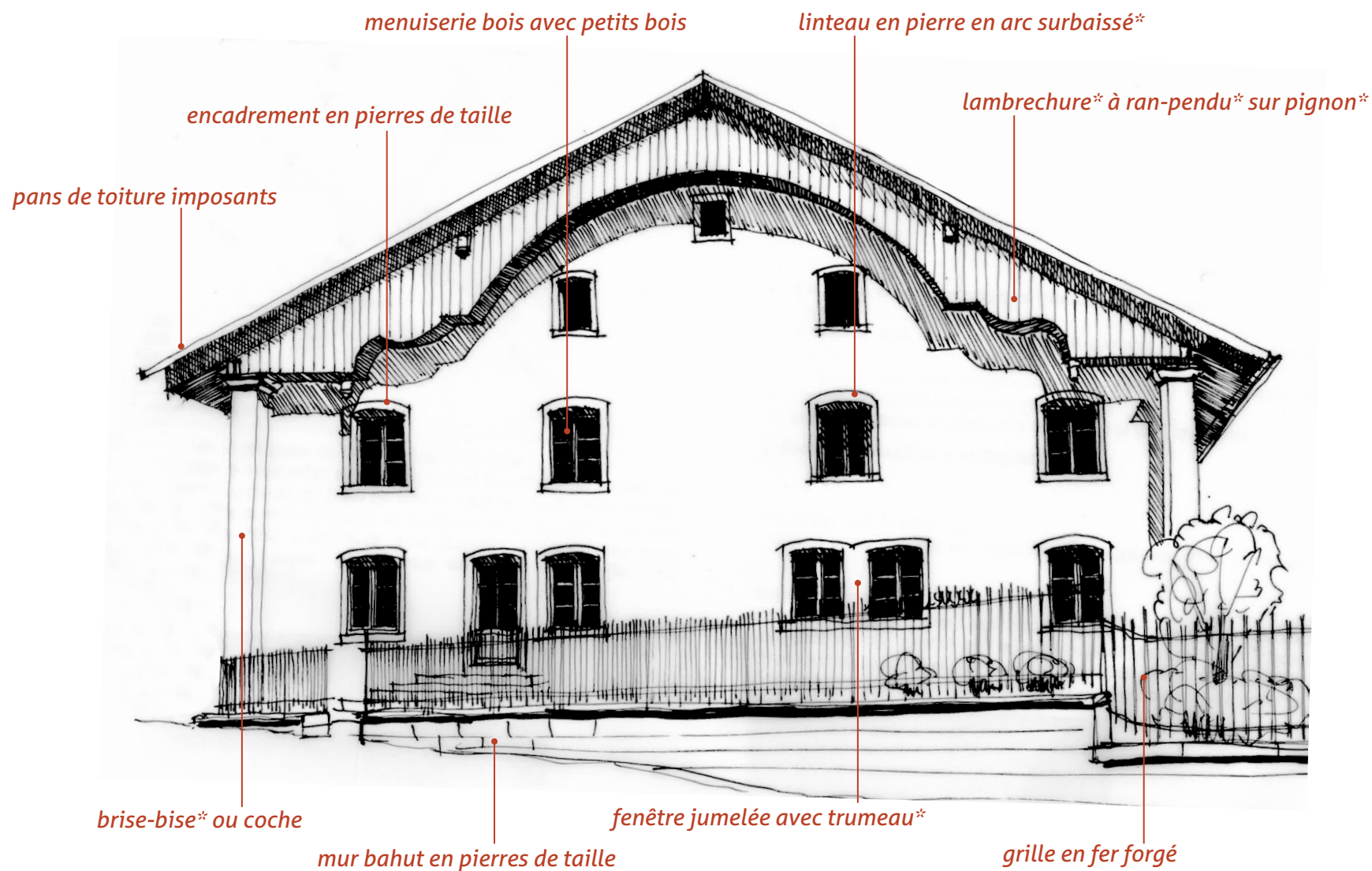
- LÉGENDE**
- 01 Identifiant
 - ★ Monument historique (MH)
 - Périmètre de protection MH
 - ★ Constructions avant 1811
 - ★ Construction après 1811

CADASTRE NAPOLÉONIEN DE LA COMMUNE DES BRÉSEUX (1811) - VUE GLOBALE



LIRE LE PATRIMOINE ANCIEN

Cette illustration annotée d'une construction présente aux Bréseux révèle une partie du lexique architectural et technique des éléments participant à la qualité du bâti. Pour aller plus loin dans la connaissance du vocabulaire utilisé, voir le Glossaire qui définit les termes suivis d'un '*' (page 24 et suivantes).



Croquis CAUE du Doubs

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL

Construite en 1614 sous le vocable de saint Michel, la chapelle des Bréseux voit l'érection d'une chapellenie sous le titre de saint Thiébaud et sainte Odile en 1622. Elle est alors rattachée à l'église de Maîche.

Elle reçoit au XVIII^{ème} siècle de nouveaux décors dont un maître-autel. En 1803, la paroisse des Bréseux est détachée de celle de Maîche, la chapelle prend le statut d'église.

L'édifice reçoit un clocher-porche en 1812.

Nommé prêtre aux Bréseux entre 1944 et 1979, Alphonse Comment (1903-1986) souhaite débarrasser son église des décors saint-sulpiciens. Le chanoine Lucien Ledeur (1911-1975), président de la commission d'art sacré du diocèse de Besançon, convainc le curé Comment, lecteur de la revue « L'Art Sacré », des pères Couturier et Régamey, de passer commande à un artiste. Il lui suggère le peintre Alfred Manessier (1911-1993), artiste de 40 ans considéré comme l'un des fondateurs de la peinture non-figurative dans la « nouvelle école de Paris ».

La commande pour les deux vitraux du chœur est passée en 1948. Non-figuratif, il évoque un « paysage bleu » et un « paysage doré ». En 1949, le curé Comment poursuit la commande avec les vitraux de « Sainte-Agathe » et de la « Vierge », placés dans la nef, de part et d'autre des autels latéraux. En 1950, une troisième commande est passée pour les vitraux du « Baptême » et de « La Pénitence », placés à l'entrée de la nef, à côté des fonts baptismaux et du confessionnal.

Travaillant avec la maison Lorin de Chartres, dont une annexe se trouve voisine de l'atelier du peintre à Paris, Manessier choisit la technique exigeante et dite antique du verre pur et du plomb, sans usage de la grisaille. Les valeurs de la couleur sont obtenues directement dans la masse.

Il s'agit des premiers vitraux exécutés par l'artiste Alfred Manessier ainsi que des premiers vitraux non-figuratifs dans une architecture ancienne en France.

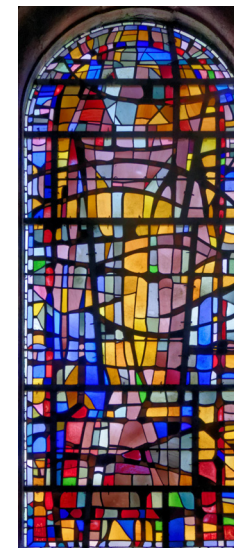
Si la réception du décor est dans un premier temps difficile du point de vue local, la presse nationale et internationale couvre d'éloge ce décor qui annonce dans la région les grands chantiers d'art sacré d'Audincourt et de Ronchamp.

L'église a été classée en totalité au titre des monuments historiques en juin 2023, lui conférant un statut de patrimoine d'intérêt national.

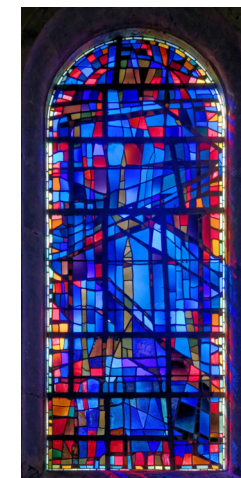
Source : Dossier documentaire de l'église des Bréseux, Synthèse historique et architecturale par Mme Charlotte Leblanc, chargée de la protection des monuments historiques - 15 septembre 2021.



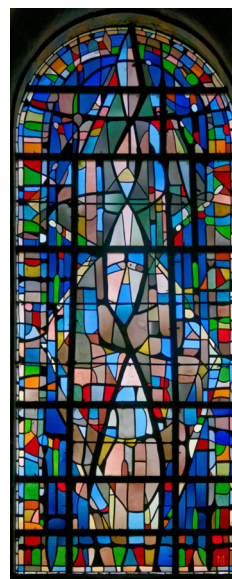
L'église depuis la rue Manessier



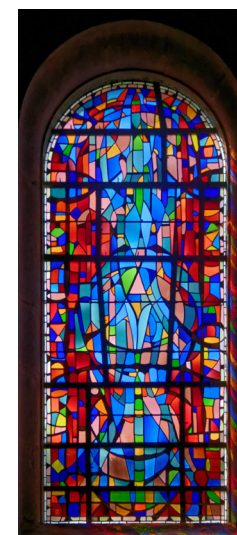
Paysage doré (1948)



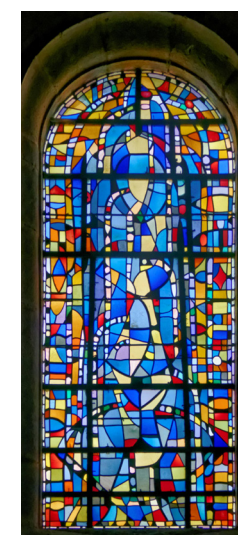
Paysage bleu (1948)



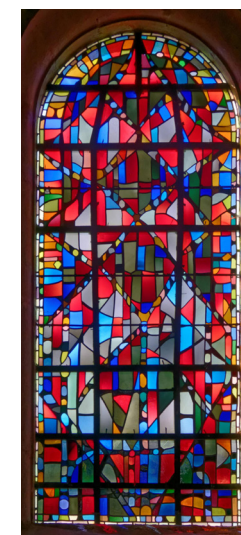
La vierge (1949)



Saint-Agathe (1949)



Le baptême (1950)



La pénitence (1950)

Crédit photos : CAUE du Doubs et Denis Krieger (www.mesvitrauxfavoris.fr)

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES - CONSTRUCTIONS REPÉRÉES

Les prescriptions générales s'appliquent à toutes les constructions inventoriées (01 à 49). Elles sont complétées par des prescriptions particulières plus détaillées et appliquées à chacune de ces constructions (voir pages 14 à 20).

En préambule, il est important de considérer qu'un parti-pris de rénovation contemporaine sur l'une des constructions inventoriées peut permettre de déroger aux prescriptions générales ou particulières. Pour autant, ce parti-pris doit être justifié sur les plans de l'architecture, du paysage et du patrimoine local.

Il en va de même pour les principes d'économie d'énergie dérogeant à la lecture du bâtiment patrimonial visibles depuis l'espace public (isolation par l'extérieur au niveau de la lambrequette, panneaux solaires et photovoltaïques, conduit de sortie d'une chaudière...).*

*Si ces principes sont à favoriser, ils demandent une réflexion et une présentation détaillées auprès des services instructeurs concernés qui pourront s'appuyer sur les compétences du **PNR du Doubs Horloger, de l'UDAP du Doubs et/ou du CAUE du Doubs.***

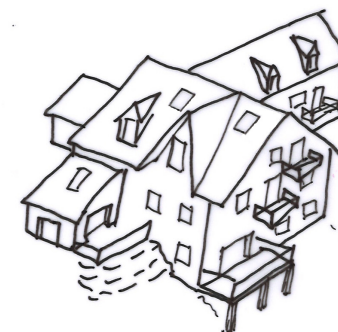
Les termes suivis d'un '*' sont définis dans le Glossaire (page 24 et suivantes).

Aspect général et volumétrie

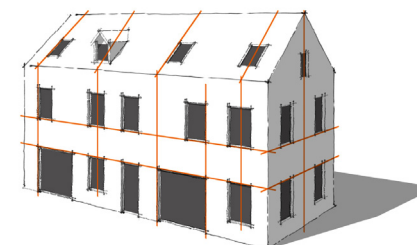
1. On maintiendra une volumétrie simple pour l'ensemble de la construction, en évitant les décrochés inutiles ainsi que la création de terrasse par extrusion du toit (terrasse « tropézienne »).
2. Afin d'assurer un équilibre visuel, la composition et les symétries des ouvertures doivent systématiquement être recherchées (alignement vertical comme horizontal...), en toiture comme en façade. Toute modification ou création d'ouverture en façade implique de rechercher l'ordonnement avec les ouvertures existantes, sur les plans horizontal et vertical.
3. Toute annexe ou extension doit s'inspirer des volumétries et apparences des bâtiments existants. Elle ne doit pas nuire à la composition du bâtiment principal. L'utilisation de matériaux qui se distinguent du volume principal peut être envisagée. L'important est d'obtenir une cohérence avec le bâtiment principal (volume, toiture, couleur, matériau...).
4. Les teintes de bois doivent être limitées, trois couleurs sur l'ensemble de la construction constituant la limite (comprenant aussi bien la lambrequette*, les volets, les petits bois, les portes et les menuiseries).
5. Le principe de levée de grange est à conserver. Toute réinterprétation pour des usages différents de ceux d'origine doivent faire l'objet d'un projet argumenté (du point de vue de l'architecture et du patrimoine).
6. Les inscriptions visibles en façade (ayant une valeur historique) ou les niches (accueillant des vierges ou d'autres petites sculptures) sont à conserver dans leur état naturel (pas de mise en peinture ni enduit)...

Illustrations des prescriptions

1. Éviter les décrochés inutiles



2. Respecter une logique de rang



7. Les éléments de ventilation ou de chauffage placés à l'extérieur de la construction devront être localisés de manière à limiter leur impact visuel et composés de teintes non brillantes à terme.

8. Les pompes à chaleur et les climatiseurs seront positionnés de manière à ne pas être visibles depuis le domaine public. Ils seront intégrés au volume du bâtiment ou a minima habillés d'un coffrage ajouré (métallique ou bois de préférence).

Aspect des façades

9. L'enduit appliqué devra être réalisé en limitant les effets de relief. À ce titre, on choisira un traitement lissé, taloché ou gratté. Les enduits écrasés ou projetés sont interdits.

10. L'utilisation d'un enduit à la chaux est prescrite. L'enduit en ciment est à exclure dès lors que la maçonnerie est en pierre (voir « Les enduits à la chaux », p22).

11. Les enduits seront sans sur-épaisseur. Ils seront affleurant (c'est-à-dire sans recouvrement) aux modénatures* en pierre de taille tels que certains chaînages d'angle*, l'encadrement des ouvertures, les soubassements*, corniches, bandeaux*.

12. Les éléments de modénature* existants (sculpture, bandeau, corniche, chaînage d'angle...) sont à conserver ou à restaurer au strict identique (nature de pierre, traitement des joints...) et rendus à leur état naturel (sans mise en peinture ni mise en enduit).

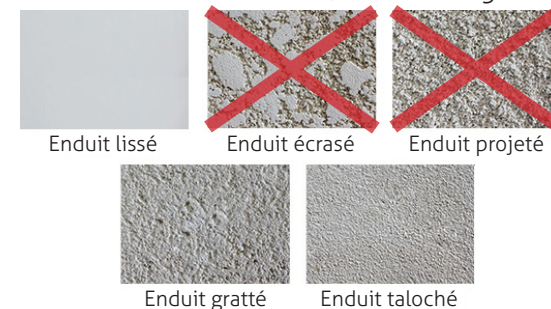
13. Le blanc pur et les couleurs vives sont proscrites, tant en façade que pour les menuiseries (voir « Le choix des couleurs », p21).

14. Toute pose ou modification du bardage* doit être verticale, à l'image des lambreques* existantes qui doivent être conservées. (voir « Le bardage bois » p21).

15. L'isolation par l'extérieur n'est pas autorisée dès lors qu'elle aurait pour conséquence de masquer les éléments patrimoniaux de la façade ou de mettre en péril par des procédés inappropriés la pérennité de l'édifice (voir « L'isolation thermique », p22).

16. Les éléments de ferronnerie historiques existants (garde-corps, rampe, appui de fenêtre...) devront être maintenus en place, rénovés ou retrouvés suivant un modèle de construction de même type.

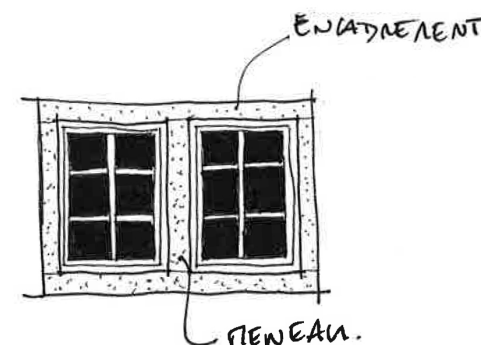
9. Choisir des enduits lissés, talochés ou grattés



11. Exemple de chaînage d'angle destiné à ne pas être recouvert par un enduit



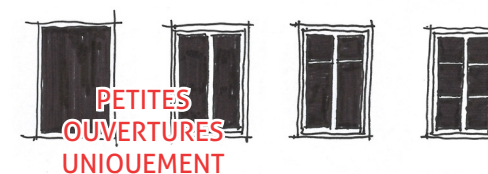
17. Conserver les encadrements en pierre des ouvertures



Aspect des ouvertures

17. Les encadrements de baie (porte, fenêtre...) et meneaux* en pierre sont à conserver.
18. Dans le cas de la création d'ouverture(s), les encadrements devront être réalisés de manière similaire (aspect, matériaux, forme...) à ceux existants.
19. La création d'ouverture doit s'inspirer des compositions existantes, notamment en visant à réaliser des ouvertures aux proportions plus hautes que larges. L'utilisation de meneau* peut permettre de répondre à cette demande.
20. S'il n'est pas possible d'obtenir une homogénéité de traitement entre les différentes ouvertures d'une même façade (apparence, contour, matériau, couleur...), on respectera une logique de rang (homogénéité de traitement pour les ouvertures d'un même étage).
21. Les vitrages devront maintenir le principe de « petit bois » (menuiseries fines rapportées sur les faces extérieures des vitrages et divisant le vantail* en plusieurs parties de formes carrés ou verticales élancées) extérieurs au vitrage. Pour de petites ouvertures, il sera possible d'avoir qu'un seul vantail*.
22. Les persiennes doivent être conservées. Les écharpes (ou « Z ») sur les volets sont à proscrire. On admettra des volets pleins, avec au maximum un renfort en partie haute du volet et un autre en partie basse de celui-ci.
23. Le bois est à privilégier pour les menuiseries, pour sa valeur esthétique (aspect) et environnementale (matériau bio-sourcé). Le métal (aluminium...) peut répondre à la valeur esthétique pour la finesse des profils. Le PVC est déconseillé.
24. Les ouvertures dans le bardage* ne doivent pas être traitées avec un encadrement. Les menuiseries de ces ouvertures devront avoir une teinte proche de celle du bardage*.
25. Les volets roulants sont à proscrire. Lorsqu'ils sont existants, toute modification nécessitera de recouvrir le caisson par un lambrequin* décoré ou ouvragé de même teinte que les menuiseries, avec un traitement similaire pour toutes les ouvertures d'une même façade. Les matériaux bois ou métal sont à privilégier.

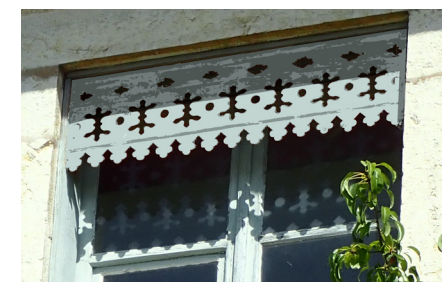
21. Maintenir le principe de « petit bois »



22. Les « volets Z » sont interdits



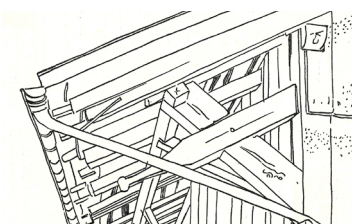
25. Masquer le caisson des volets-roulants



Aspect des toitures

26. Le traitement de la bande de rive*, en partie inférieure de la toiture, doit être de la teinte des tuiles ou de celle du métal non traité. L'usage de la tuile de rive* est proscrit.
27. En cas de modification d'un débord de toiture significatif, l'importance de ce débord doit être conservé.

27. Conserver les avancées de toiture importantes sur le mur gouttereau*



28. Les souches de cheminée en pierre ou brique sont à conserver : ces éléments font partie de l'esthétique de la toiture et de la dynamique des toitures du village. Les conduits peuvent être (ré)utilisés pour une VMC (ventilation mécanique contrôlée), un système de chauffage (insert, poêle)... En cas de création de souche de cheminée, celle-ci sera de forme carrée ou rectangulaire en maçonnerie traditionnelle apparente (pierre, brique), ou enduite avec la même teinte qu'en façade, ou en capotage métallique de teinte non brillante se rapprochant au maximum de celle du zinc naturel.

29. Toute modification ou création d'ouverture en toiture implique de rechercher l'ordonnancement avec les ouvertures existantes (y compris en façade), sur les plans horizontal et vertical.

30. Toute création de lucarne devra correspondre au type déjà existant sur la toiture. En l'absence de modèle pré-existant, les lucarnes seront préférentiellement de type jacobine, capucine ou fenêtre de toit (qui respecte l'unité de la toiture). Les lucarnes rampantes peuvent être envisagées, ainsi que les tabatières.

31. S'il y a lieu de former deux niveaux d'ouverture en toiture, privilégier les lucarnes sur un premier rang (premier tiers inférieur), puis des châssis de toiture sur un second (tiers intermédiaire de cette toiture). Le troisième rang, proche du faîtage, sera exempt de toutes ouvertures.

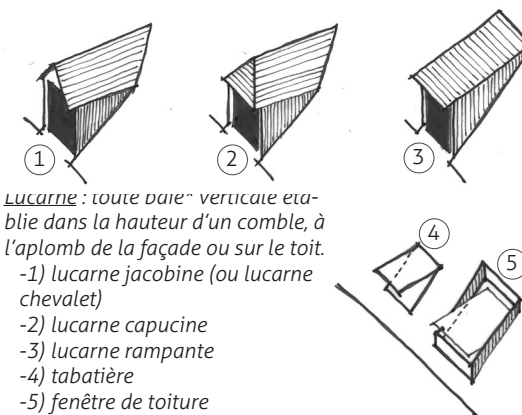
32. La pose de panneaux solaires est à prioriser sur les annexes et appentis. En cas de pose sur le corps principal du bâtiment, les panneaux seront intégrés en limitant au maximum la sur-épaisseur dans le plan de toiture. Ils seront implantés horizontalement sur une seule ligne et positionner prioritairement en partie basse de la toiture. Afin de s'intégrer au mieux visuellement à l'environnement, ils seront équipés d'un vitrage mat ou anti-reflet. Une teinte rouge, se rapprochant de la couleur de la tuile locale, est à privilégier pour ces mêmes motifs.

33. La surface occupée par les panneaux solaires de couleur noire ne doit pas excéder un quart de la surface du pan de toiture. En cas de pose de panneaux de couleur rouge (proche de la teinte des tuiles locales), cette surface n'est pas limitée.

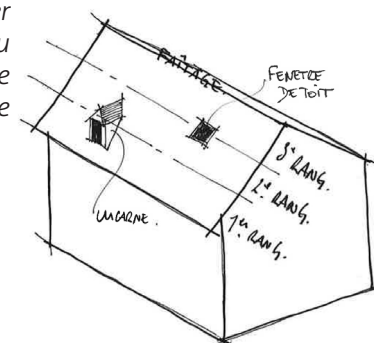
34. En cas de modification de la toiture, les tuiles seront à fort relief («à côte» ou «losangée»). Leur couleur sera de teinte locale (rouge à rouge brun). Les teintes noires sans rapport historique au territoire, sont interdites (voir « Le choix des couleurs », p21).

35. Les avancées de toiture importantes sur le mur gouttereau*, notamment avec poutres parallèles aux arbalétriers* avec extrémité sculptée, doivent être conservées.

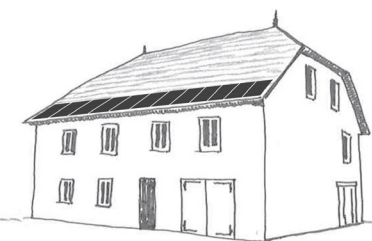
30. Privilégier les lucarnes jacobines ou capucines



31. Privilégier les lucarnes au premier rang de la toiture



32. La pose de panneaux solaires doit se faire horizontalement et prioritairement en bas de toiture



PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES - CONSTRUCTIONS REPÉRÉES

Les prescriptions particulières suivantes complètent les prescriptions générales, en précisant ces dernières. Les remarques en italique sont à suivre en cas de travaux.

La numérotation correspond aux plans des pages 6 et 7. Elle est discontinue car elle correspond à celle utilisée dans le règlement graphique du PLU qui intègre d'autres éléments de petit patrimoine (calvaires, pierres levées, fontaines, abreuvoirs...).

Plusieurs constructions repérées se situent à l'intérieur du **périmètre de protection au titre des monuments historiques** autour de l'église Saint-Michel (n°01). L'évolution de ces constructions est soumise à l'**avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**.



01 - EGLISE SAINT-MICHEL (début XVII^{ème})
Classée monument historique en 2023.
Voir présentation du bâtiment page 10.



02 - MAIRIE/ANCIENNE CURE (fin XVIII^{ème})
Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine* à ran-pendu* avec leur extrémité sculptée, levée de grange*, brise-bise*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteau en arc surbaissé* clavé avec clef de voûte en relief, volets en bois, oculus*, menuiseries bois avec petits bois, espace vert fermé par un muret d'enceinte en pierres sèches surmonté de pierres inclinées et piliers en pierre.



03 - ANCIENNE FERME (début XVIII^{ème})
Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, brise-bise*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille et en bois, ensemble de la porte d'entrée avec imposte*, linteau avec corniche* et 'médaillon', menuiseries bois.

L'enduit à base de chaux est à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faut retrouver les petits bois.



05 - FERME (milieu XVIII^{ème})
Ce bâtiment ancien a connu une intervention contemporaine ayant conservé l'emprise du bâtiment d'origine et reprenant des caractéristiques d'une construction patrimoniale (bardage* à pose verticale, marquage de l'encadrement des ouvertures, volets bois).

L'utilisation de la teinte 'gris anthracite' pour les menuiseries et la couverture n'est pas adaptée à ce bâtiment et au contexte. Elle ne devra pas être conservée en cas de modification des menuiseries



06 - ANCIEN HÔTEL (milieu XIX^{ème})
Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, lambrequine*, ordonnancement des façades, avancée de toit importante, encadrement des ouvertures en pierre de taille et en bois, menuiserie bois avec petits bois.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Les teintes de l'enduit seront à unifier. Le badigeon signifiant le chaînage d'angle sera à retrouver. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. À noter, que la grange située à l'Ouest devra conserver sa matérialité (enduit, bardage bois vertical...).*



07 - ANCIENNE FERME (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans avec demi-croupe* et épis de faîtage, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, en bois et en brique, fenêtre jumelée avec trumeau*, menuiseries bois avec petits bois, ouverture en demi-lune.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment.



10 - MAISON (début XX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, menuiseries bois avec petits bois, volets persiennes.

Une homogénéité de teinte sera à retrouver sur les éléments architecturaux tels que les tablettes d'appui et les volets.



08 - ANCIENNE FERME (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans avec demi-croupe* et épis de faîtage, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures et chaînage d'angle* en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, menuiseries bois avec petits bois, cuve de récupération d'eau de pluie.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur les murs gouttereaux pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment.*



13 - FERME RÉNOVÉE (non datée)

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, lambrequine* à ran-pendu* avec oculus*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteaux en arc surbaissé*, clef de voûte en relief de la porte d'entrée, menuiseries bois avec petits bois, fruitiers en espaliers.

La baie vitrée importante marquée par un 'linteau' de type IPN est relativement bien intégrée. Le dessin des limites de l'enduit en façade ne met pas en valeur cette construction.



09 - FERME (fin XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteau en arc surbaissé*.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra également de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins*.*



14 - FERME (milieu XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteau avec accolade, menuiserie bois, cadran solaire.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures. L'enduit ciment est à proscrire. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois.*



16 - FERME (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, menuiserie bois, cuve de récupération d'eau de pluie.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures. L'enduit ciment est à proscrire.*

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



20 - MAISON (non datée)

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille et brique, chaînage d'angle* en pierre de taille, la volière.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Les teintes de l'enduit seront à unifier. Le badigeon signifiant le chaînage d'angle sera à retrouver car ces derniers ne sont pas destinés à être visibles.



17 - FERME (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteau de la porte d'entrée clavé avec clef de voûte en relief, cuve de récupération d'eau de pluie.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures. L'enduit ciment est à proscrire.*

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



21 - MAISON (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, volets bois, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures et chaînage d'angle en pierre de taille, menuiserie en bois, oculus*.

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois, remplacer la porte de garage sectionnelle par une porte à lames verticales, ou à rainurage vertical. Utiliser un barreaudage vertical fin au niveau des garde-corps.



18 - FERME ISOLÉE (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité. Les teintes de l'enduit seront à unifier. Le badigeon signifiant le chaînage d'angle sera à retrouver car ces derniers ne sont pas destinés à être visibles.

La véranda dénature l'identité de cette construction et en période estivale doit apporter une chaleur supplémentaire. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois.



22 - ANCIENNE ÉPICERIE (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans avec croupe* et épis de faîtage, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures, chaînage d'angle, soubassement*, escalier en pierre de taille, menuiseries en bois avec petits bois.

Si une limite est réalisée entre la rue et la construction, il conviendrait de retrouver un muret en pierre surmonté d'une grille en fer forgé.



23 - ÉCOLE (début XX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans avec croupe*, consoles en bois soutenant l'avancée de toiture, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures, soubassement* en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, menuiseries en bois avec petits bois et avec imposte* pour celles situées au rez-de-chaussée.

L'isolation thermique par l'extérieur est proscrite afin de conserver les éléments de modénature marquant une époque de construction ainsi que les proportions des avant-corps.*



28 - FERME (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine* à ran-pendu*, brise-bise*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille et en bois, menuiserie en bois avec petits bois, appentis en pierre.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Les murs de soutènement en pierre existants doivent conserver leur aspect (entretien nécessaire).



24 - FERME (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine* à ran-pendu*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter les teintes blanche et gris anthracite. La grange en front de rue doit conserver sa matérialité (enduit, bardage bois vertical.).*



29 - MAISON (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille et en bois, menuiseries en bois avec petits bois, marquise*, murs de soutènement en pierre surmonté d'une grille en fer forgé, escalier en pierre et garde-corps en fer forgé.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons des volets roulants par des lambrequins.*



26 - FERME + ANNEXE (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante avec des poutres parallèles aux arbalétriers* dont l'extrémité est sculptée, lambrequine* à ran-pendu*, levée de grange*, brise-bise*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, linteau en pierre avec arc surbaissé*, menuiserie bois avec petits bois, muret d'enceinte surmonté d'une grille en fer forgé.

La matérialité de l'annexe est à conserver (bardage en partie haute et enduit en partie basse). L'enduit à base de chaux sera à retrouver pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment.*



32 - ANCIENNE FROMAGERIE (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille.

L'enduit à base de chaux est à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité.

Cette construction a connu plusieurs créations de baies avec appui de fenêtre en béton, portant préjudice à son caractère patrimonial.*

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra également de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



33 - MAISON (début XX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures et chaînage d'angle en pierre de taille, volet persienne, muret en pierre, baie* en demi-lune.

L'enduit à base de chaux est à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faut retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. En cas de remplacement des panneaux solaires, respecter les prescriptions générales n°32 et 33.



37 - ANCIENNE FERME (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, menuiserie bois.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant encadrement des ouvertures.



35 - ANCIEN CAFÉ (fin XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, menuiseries bois.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité. Il conviendra de s'assurer que l'enduit ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins*. Attention, une partie de la toiture présente un risque d'effondrement certain.*



38 - ANCIENNE FERME (non datée)

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, menuiserie bois, appentis en pierre.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant encadrement des ouvertures.

Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



36 - MAISON (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture à deux pans avec croupe*, avancée de toit importante, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, menuiserie avec petits bois, escalier en pierre surmonté d'un garde en fer forgé.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant chaînage d'angle et encadrement des ouvertures.*



40 - ANCIENNE FERME (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, linteau avec arc surbaissé* en pierre, fenêtre jumelée avec trumeau*, marquise*, fruitiers en espalier.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment et les agglomérés de béton. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins. Attention à la fissure importante présente sur le pignon* Sud.*



42 - ANCIENNE FERME (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans avec demi-croupe*, avancée de toit importante, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures et chaînage d'angle en pierre de taille.

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Les enduits en sur-épaisseur autour des baies du volume annexe ne le mettent pas en valeur : l'enduit serait à retrouver sur l'ensemble des façades, y compris les chaînages d'angle qui à l'origine ne sont pas visibles.



45 - FERME ISOLÉE (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante avec des poutres parallèles aux arbalétriers* dont l'extrémité est sculptée, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, fenêtre jumelée avec trumeau*, cuve de récupération d'eau de pluie.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. L'enduit ciment est à proscrire.

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



43 - FERME (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures et chaînage d'angle en pierre de taille, menuiseries bois.

L'enduit à base de chaux sera à reprendre sur la totalité pour assurer une homogénéité et faire disparaître les pansements de ciment. Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche.



46 - FERME (début XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille.

L'enduit à base de chaux sera à retrouver sur la totalité des façades. L'enduit ciment est à proscrire.

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



44 - ANCIENNE FERME (non datée)

Ce bâtiment connaît une rénovation quasi complète en conservant quelques caractéristiques d'une construction patrimoniale : toiture imposante à deux pans, bardage* à pose verticale, brise-bise*.

Même si cette intervention a su conserver le volume initial, des détails d'exécution comme le marquage de l'encadrement des ouvertures par une teinte différente de l'enduit (présumé à base de ciment) ou encore les appuis de fenêtre en béton, portent atteinte au caractère patrimonial de cette ancienne ferme.



47 - ANCIENNE FERME (non datée)

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans avec demi-croupe*, avancée de toit importante, lambrequine*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, baie* en demi-lune, volet persienne.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant encadrement des ouvertures.

Si changement de menuiseries, il faudra éviter la teinte blanche. Il conviendra de cacher les caissons de volets roulants par des lambrequins.*



48 - ANCIEN CAFÉ (milieu XIX^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, oculus*, volet persienne.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant encadrement des ouvertures.

Si changement de menuiseries, il faudra retrouver les petits bois et éviter la teinte blanche.



49 - ANCIENNE FERME ISOLÉE (début XVIII^{ème})

Tous les éléments constructifs et significatifs d'une époque sont à conserver et/ou à conforter : toiture imposante à deux pans, avancée de toit importante, lambrequine*, levée de grange*, ordonnancement des façades, encadrement des ouvertures en pierre de taille, menuiserie bois avec petits bois.

Il conviendra de s'assurer que l'enduit soit à base de chaux et ne soit plus en saillie par rapport aux pierres de taille formant encadrement des ouvertures. L'enduit ciment est à proscrire.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Les recommandations ci-dessous sont produites pour les constructions repérées.
Elles peuvent cependant s'appliquer également à l'ensemble des constructions existantes ou à venir.

Le choix des Couleurs

Les recommandations ci-dessous en matière de couleur peuvent servir de guide au pétitionnaire.

Néanmoins, le règlement du PLU de la commune des Bréseux comprend un nuancier précis que les projets devront respecter.

Il est important d'avoir une réflexion sur la cohérence entre les teintes (menuiseries, façades, encadrements, toiture).
De manière générale, les couleurs vives sont à éviter.

Pour choisir les couleurs de la construction, il faut d'abord observer la façade et son environnement et :

- **Se référer aux couleurs de l'environnement immédiat.** Dans un site ouvert : les terres, la végétation, les constructions situées dans le champ de vision. Dans un site urbain : les façades avoisinantes, les couleurs du bâti ancien.
- **Identifier l'époque et le style de la construction à réhabiliter.** Certaines couleurs seront davantage en correspondance que d'autres avec l'architecture et la date de la construction. Des éléments conservés fournissent des indicateurs précieux.
- **A l'intérieur du village, déterminer si la rue, avec son gabarit et son orientation, gagne à être éclaircie ou si elle supporte des coloris plus sombres.** En règle générale, les tons les plus sombres sont utilisés sur des façades bien éclairées, et inversement.

Il est ensuite important de prendre en compte tous les éléments de la façade dans un souci d'harmonie générale :

- **La couverture** : elle participe à la perception lointaine de la construction : la couleur terre cuite est exigée (rouge à rouge-brun).
- **Les enduits** : ils déterminent la couleur dominante de la façade. Lorsque la façade présente des modénatures*, elles gagneront à être détachées par une couleur «ton sur ton» plus claire ou au contraire plus soutenue, ou encore un blanc cassé.
- **Les bardages*** : ils participent à la couleur dominante de la façade, seuls ou en association avec des parements enduits. Voir sur ce point la partie suivante «Le bardage bois».
- **Les menuiseries et boiseries** : on peut prévoir une couleur pour la porte, une pour les volets et une pour les fenêtres, en respectant l'accord des tonalités. Si les murs et les toits confèrent à la construction ses couleurs dominantes, les éléments de détail (menuiseries, ferronnerie) influencent la perception d'ensemble. Les couleurs des menuiseries, mais aussi des modénatures* et encadrements de baie*, soulignent l'architecture.

Le bardage bois

Pour la pose d'un bardage* bois, il est préférable d'utiliser une essence de bois n'ayant pas besoin de vernis, lasure ou peinture (Douglas, Mélèze ou Red Cedar par exemple), que l'on laissera vieillir naturellement (sans entretien particulier), son aspect prenant une teinte grisée avec le temps.

La pose d'un bardage* bois sans entretien obéit à deux types de techniques :

- **À la scandinave** : les lames, posées à la verticale, donnent à la construction une allure élancée. La pose verticale permet un écoulement plus rapide de l'eau et assure un changement d'aspect plus uniforme en l'absence de finition. Pour assurer une qualité de ventilation, elle nécessite un double «tasseautage» ou d'un «tasseautage» en diagonal.

- **À l'américaine** : les lames, posées à l'horizontale, donnent l'impression d'une construction allongée grâce aux lignes de fuite. Elles sont clouées sur un simple «tasseautage» vertical, ménageant une lame d'air ventilée à l'arrière des lames.

Aux Bréseux, il est demandé de poser un bardage* vertical en bois brut de sciage non traité pour les raisons suivantes :

- L'écoulement des eaux est facilité car elles ruissellent sur le bois, il n'y a pas de rétention d'eau et donc pas d'humidité,
- Il donnera de la hauteur et une allure élancée à la construction,
- Il rappelle les lambrechures* des fermes comtoises prenant avec le temps une couleur grise (patine naturelle),
- Il est plus résistant dans le temps.

Cette pose verticale a cependant un inconvénient financier : il nécessite d'avoir un double «tasseautage» (vertical puis horizontal) pour permettre une bonne ventilation. Mais elle reste sans conteste la meilleure solution pour la pérennité et l'entretien d'un bardage* bois non traité.

Les enduits à la chaux

Les enduits à la chaux traditionnels obéissent à un art de bâtir, inscrit dans l'environnement, qui a assuré une grande longévité aux constructions. C'est un matériau écologique compatible avec les préoccupations de qualité environnementale.

Les enduits à la chaux présentent comme particularité de laisser «respirer» les murs et de faire corps avec le support. Ils offrent aussi une perméabilité à l'air et à la vapeur d'eau, indispensable à la bonne conservation des maçonneries des constructions en pierre. C'est également le matériau le plus approprié pour la finition des constructions contemporaines maçonnées, que le support soit en brique, en terre cuite ou en béton cellulaire.

L'enduit à la chaux joue un rôle fondamental de protection et d'isolation contre les effets du vent, de la pluie et des variations thermiques. Il favorise les échanges hygrométriques. En effet, l'enduit à la chaux appliqué sur les maçonneries permet l'évaporation rapide de la vapeur d'eau contenue dans les murs, provenant d'une part, des remontées capillaires* des eaux du sol et d'autre part des condensations provoquées par l'occupation du bâtiment.

Il est possible de restaurer partiellement un enduit à la chaux une fois usé, ce qui va dans le sens d'une économie de coût d'entretien.

L'entretien des éléments en pierre

Le nettoyage haute pression, sablage, ponceuse, produits acides ou abrasifs des éléments en pierre (chaînage d'angle, meneau*, encadrement de baie, corniche*, pierres apparentes...) sont à proscrire, au risque de détruire le calcin (couche protectrice de la pierre) et de favoriser une dégradation rapide. La pierre sera nettoyée à la brosse souple et à l'eau douce ou par hydrogommage basse pression.

Il est également préférable de ne pas avoir recours à des produits hydrofuges car ils empêchent la pierre de « respirer » et peuvent causer des dommages.

L'isolation thermique

L'aspect des murs extérieurs des bâtiments anciens participe à la qualité du paysage bâti et à l'ambiance du site. Ils sont donc à préserver.

De ce fait, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) est à éviter. D'autres solutions d'isolation thermique existent permettant de garder les qualités intrinsèques de la structure du bâtiment.

Avant de proposer des solutions, il est important de comprendre la composition de ces bâtiments.

Les murs sont construits sur des fondations peu profondes en maçonnerie de moellons hourdés*, donc sans rupture de remontées capillaires*.

Selon la nature des pierres locales, ces murs peuvent être à pierres apparentes (pierre de taille) ou à enduire enduits (moellons irréguliers et/ou gélifs*). Il n'y a pas de vérité dans ce domaine, il peut même y avoir des disparités d'un mur à l'autre sur un même bâtiment ou parfois sur un même mur (cette précision peut s'avérer identique pour les chaînages d'angle).

Les murs extérieurs, du fait de leur composition (généralement d'au moins 50 cm d'épaisseur dans les fermes), présentent de bonnes capacités au plan du déphasage thermique*, de la capacité thermique massique et de la densité. Ils ont donc, a minima, de très bonnes capacités d'inertie*.

Les planchers sont, le plus souvent, réalisés à base de bois, et donc exempts de pont thermique au droit des planchers d'étage. Il faut les garder ainsi, sans supports d'étage rigide, de type dalle béton par exemple.

Voici quelques principes d'isolation permettant de palier à l'impossibilité de réaliser une isolation par l'extérieur.

L'isolation thermique par l'intérieur (ITI) : bien choisir l'isolant

Afin de favoriser la migration de l'eau, il sera nécessaire que l'isolant dispose de bonnes capacités de perspiration* et qu'il soit en contact, le plus continu possible, avec le mur.

L'isolant doit disposer de bonnes capacités en terme de diffusivité*.

Il est impératif de prévoir un pare-vapeur en complément, qui jouera le rôle de régulateur des transits de vapeur d'eau. L'effusivité* sera ici confiée au parement intérieur final. Ce dernier devra, en plus, disposer d'une bonne capacité thermique massique.

Enduit correcteur d'effusivité

Le sentiment de confort est davantage déterminé par la teneur en vapeur d'eau de l'air ambiant et par le rayonnement des éléments composant le bâti que par tout autre élément, y compris la température de l'air.

Pour améliorer le confort des bâtiments anciens, et du fait de leurs parois extérieures, il est pertinent de leur appliquer un enduit intérieur correcteur d'effusivité. Cette solution est beaucoup moins pratiquée, l'accent ayant été mis quasi-exclusivement sur l'isolation au fil des évolutions réglementaires et des incitations des divers labels.

Pourtant, non seulement l'enduit assurera un niveau de confort supérieur, mais il assurera en plus une continuité dans la nature du mur en permettant une excellente perspiration*. De plus, il ne coupera pas complètement les capacités d'inertie et permettra de rester 'dans l'esprit' de ce type de maison.

Les enduits à base de terre/paille, chaux/chênevotte de chanvre ou de même nature, moins épais que des complexes isolants conventionnels, rempliront parfaitement des fonctions.

Glossaire

Arbalétrier : pièce de charpente oblique, élément de la ferme : les deux arbalétriers portent les versants du toit.

Arc surbaissé (ou arc segmentaire) : arc fait d'un segment de cercle inférieur au demi-cercle dont le centre est situé au-dessous de la naissance

Baie : toute ouverture pratiquée dans un mur ou dans une toiture, ayant pour objet le passage ou l'éclairage des locaux (porte extérieure, lucarne, fenêtre...).

Bandeau : bande horizontale saillante, unie ou moulurée, qui règne sur une ou plusieurs façades. Disposés en général au droit des planchers, les bandeaux marquent visuellement la division des étages et rompent la monotonie des façades. Munis d'un larmier, ils participent aussi à la protection des façades contre le ruissellement des eaux.

Bardage : recouvrement d'un mur extérieur. Il a un double rôle, décoratif mais aussi de protection des intempéries. À l'origine en bardeaux* (planchettes de bois), on le trouve aussi en plaques métalliques, en bac acier, voire en PVC...

Bardeau : courte planchette de bois obtenue par fendage de chêne, de pin, de sapin... Il est employé pour la couverture pour des pentes de toit supérieures à 20 degrés. Il est également utilisé pour les façades des maisons ou des bâtiments agricoles des régions montagneuses de Franche-Comté, de Suisse et des Alpes où il est appelé tavaillon.

Brise-bise : prolongation des murs pignons* permettant de protéger la façade des intempéries. On la nomme « coche » dans le Jura.

Corniche : en extérieur, forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade et sur laquelle sont souvent établis les chéneaux.

Croupe : pan de toit de forme généralement triangulaire

Demi-croupe : croupe qui ne descend pas aussi bas que les longs pans d'une toiture, c'est un pignon* dont le sommet est remplacé par une petite croupe.

Déphasage thermique : en thermique du bâtiment, le déphasage thermique est la capacité des matériaux composant l'enveloppe de l'habitation à ralentir les transferts de chaleur, notamment du rayonnement solaire estival.

Diffusivité thermique : vitesse à laquelle la chaleur se propage par conduction dans un corps. Plus la valeur de diffusivité thermique est faible, plus le front de chaleur mettra du temps à traverser l'épaisseur du matériau.

Édicule : petite construction isolée dans un espace ouvert ou adossée à une construction, d'emploi et de statut variés.

Effusivité thermique : indique la capacité des matériaux à absorber (ou restituer) plus ou moins rapidement un apport de chaleur. L'effusivité caractérise la sensation de chaud ou de froid que donne un matériau. Si la valeur d'effusivité est élevée, le matériau absorbe rapidement beaucoup d'énergie sans se réchauffer notablement en surface.

Espalier : forme d'arbre, le plus souvent fruitier, obtenue par une technique de taille permettant d'avoir un arbre à forme plate.

Gélif : qui se fend, se désagrège sous l'effet du gel, en raison de l'eau qui s'y est infiltrée.

Imposte : partie d'une baie* située au-dessus des vantaux*

Inertie thermique : capacité à stocker, à conserver puis à restituer la chaleur de manière diffuse. Plus cette inertie est élevée, plus la bâtiment mettra du temps à se refroidir en hiver et se réchauffer en été.

Lambrechure : planches posées verticalement en partie haute du pignon* des fermes.

Lambrequin : ornement découpé et souvent ajouré, plus ou moins épais, en bois ou en métal, fixé en bordure de toit ou à la partie supérieure d'une fenêtre

Marquise : auvent vitré situé au dessus d'une porte d'entrée ou d'un perron.

Meneau : montant vertical (et par extension horizontal- en maçonnerie ou en pierre qui divise une baie* ou une fenêtre en plusieurs compartiments vitrés.

Modénature : ensemble des éléments d'ornement solidaires de la façade que constituent les moulures et profils des moulures de corniche, ainsi que les proportions et dispositions des membres de façade constituant le style architectural.

Moellon : petit bloc de pierre brut, plus ou moins équarri, utilisé dans les constructions traditionnelles.

Mur gouttereau : mur extérieur situé sous les gouttières ou les chéneaux d'un versant de toit.

Mur pignon : mur fermant l'extrémité d'un bâtiment.

Oculus : petite ouverture dont le tracé est un cercle ou un ovale, ménagée dans un mur ou une voûte.

Perspiration : une paroi perspirante est une paroi formée de matériaux qui vont favoriser l'évacuation de l'humidité sous forme liquide (capillarité) ou sous forme de vapeur (perméabilité à la vapeur d'eau).

Ran-pendu : rang de lambrechure en surplomb qui protège les abords de la ferme soumise à la pluie et évite que la neige ne s'entasse devant.

Remontée capillaire : la remontée d'humidité par capillarité désigne la migration d'humidité dans les murs en contact avec un sol humide et du fait de la structure poreuse du matériau qui les constitue.

Rive de toit : extrémité du toit du côté du mur pignon*.

Soubassement : partie inférieure des murs d'une construction, d'un élément de décor, d'une baie*, d'une cheminée... Par extension, socle continu régnant à la base d'une façade.

Trumeau : partie d'un mur, d'une cloison comprise entre deux baies*, deux portes-fenêtres, qui supporte en son milieu le linteau d'un portail ou d'une fenêtre.

Vantail : panneau plein ou ajouré d'une porte, d'une baie, d'un volet, d'une grille... En général mobile, un vantail peut aussi être fixe.

Document réalisé par Vincent Paillot - Architecte conseiller
Stéphane Porcheret - Urbaniste conseiller



Fort Griffon - 1 chemin de Ronde 25 000 Besançon / 03 81 68 37 68 / contact@maisonhabitatdoubbs.fr